

# Rapport annuel d'exercice des droits de vote

## Arcole II FPCI – Exercice 2025

### 1. Contexte

Conformément à l'article R533-16 du Code Monétaire et Financier, la société de gestion Arcole établit et publie chaque année un compte-rendu sur la mise en œuvre de sa politique d'engagement actionnarial.

Arcole SAS (dénommé ci-après « Arcole »), en qualité de société de gestion, a géré en 2025 un véhicule d'investissement de type FIA: Arcole II FPCI.

La bonne exécution de la stratégie d'investissement décrite dans le règlement du fonds, nécessite de la part d'Arcole un suivi attentif et actif de l'évolution de chacune des lignes du portefeuille de ce fonds.

L'exercice des droits de vote constitue un élément essentiel du comportement d'Arcole, qui se caractérise par un suivi attentif des entreprises du portefeuille et des échanges nourris avec les dirigeants et les parties prenantes.

Le présent rapport a pour objectif de présenter un compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial d'Arcole auprès des sociétés financées pour le compte des investisseurs du fonds.

L'intégralité de la politique d'engagement actionnarial est disponible sur simple demande auprès d'Arcole avec un résumé consultable sur le site internet.



## 2. La politique d'exercice des droits de vote

La politique d'exercice des droits de vote établie par Arcole se réfère avant tout aux principes de gouvernance d'entreprise et de transparence des informations délivrées par la société en portefeuille.

Les votes effectués en assemblée générale dépendent de l'analyse particulière de chacune des résolutions proposées par les organes sociaux, au regard des principes énoncés ci-dessus et de leur impact potentiel sur l'évolution de la société et de son activité.

Arcole a pour principe :

- D'agir dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, dans le respect du règlement du Fonds et des règles de gestion des conflits d'intérêts applicables ;
- De veiller à ce qu'une transparence existe quant aux informations données aux actionnaires et que ces informations soient communiquées dans des délais suffisants en application du droit d'information de l'actionnaire (intégrité des comptes garantie par l'indépendance des commissaires aux comptes) ; et
- De veiller au maintien des pouvoirs de l'assemblée générale.

Dans le respect de ces principes, les équipes d'Arcole ont examiné au cas par cas les résolutions soumises aux assemblées générales en 2025, décrites ci-dessous.

### 3. Synthèse des assemblées 2025

Les équipes d'investissement d'Arcole sont en charge d'instruire et d'analyser les résolutions soumises à leur approbation par les dirigeants des sociétés de portefeuille du fonds qu'ils suivent.

En 2025, Arcole, à travers son FIA, a participé à 9 Assemblées et voté 42 résolutions.

Société	Date Assemblée	Résolutions
Setic Pourtier Holding	30/06/2025	5
Setic Pourtier Group	07/03/2025	1
Allimand SA	20/06/2025	5
Allimand Holding	20/06/2025	4
Black Tiger Group	30/06/2025	4
Black Tiger Holding	30/06/2025	6
Methal Holding	18/11/2025	10
Babel Newco	30/06/2025	5
Babel Newco	12/09/2025	2

Les Assemblées se sont tenues soit physiquement soit en distanciel. Les signatures électroniques ont été effectuées conformément aux dispositions législatives en vigueur.

Arcole n'a pas fait appel à des Conseillers en vote.

	Nombre de résolutions	Pour	Contre	Abstention
<b>Approbation comptes annuels/consolidés</b> et Quitus, approbation des conventions réglementées, affectation du résultat/imputations, prise d'acte des rapports spéciaux des CAC	18	18	0	0
<b>Evolution du capital social</b> : évolution du nombre et/ou de la nature et/ou de la valeur des parts composant le capital social (nouvelle catégorie de parts, conversion d'action, augmentation de capital, etc.), approbation des opérations de cession de parts, etc.	1	1	0	0
<b>Acquisition, financement et sûretés</b>	4	4	0	0
<b>Gouvernance</b> (approbation de nominations et/ou créations/modifications d'organes de gouvernance, fixation de rémunération, etc.)	11	11	0	0
<b>Approbation de convention</b>	1	1	0	0
<b>Formalités et reprise de travaux / transfert de siège</b>	6	6	0	0
<b>Cession immobilière, opérations sur le capital et conventions de services</b>	1	1	0	0